

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 20-469-1935 promulguant dans la colonie le décret du 9 novembre 1935 relatif à la réglementation du mouillage de navires dans la rade de Djibouti.

n° 20-469-1935

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 7 décembre 1935
Numéro JO n° 469 du 31/12/1935	Date du numéro 31 décembre 1935

VISAS

Le Gouverneur de In Côte française des Somalie et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 sentembre1844. rendue annlicable à la colonie nar décret du 18 jiun 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promnlgation et de pmblication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécntoires : Vu le décrec du 9 novembre 1933 relatif à da réglementation du monillage des navires dans rade de Djibouti, inséré au Journal officiel de la Hémblique francnise du 14 novenbre 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 9 novembre 1955 susvisé, relatif à la réglementation moulliage navires dans la rade de Djibouti. Art, 2, — Le présent arrêté sera enrevistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

SILVESTRE.